

Mise à jour de deux téléphones à la suite d'un dépassement de la limite réglementaire du DAS « tronc » et bilan de la campagne de mesures de DAS pour 2017

Maisons-Alfort, le 26 juillet 2018 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) prend acte de la mise à jour par les sociétés Hisense et Wiko de deux téléphones portables, afin de respecter la valeur limite de DAS localisé « tronc ».

Elle publie également à cette occasion le bilan des mesures de DAS des téléphones prélevés en 2017 : si le DAS « tête » est apparu conforme, tous les appareils qui ont présenté des DAS « tronc » trop élevés ont fait l'objet de mesures correctives.

Dans le cadre de ses missions de surveillance du marché des équipements radioélectriques et du contrôle de l'exposition du public aux ondes électromagnétiques, l'ANFR a contrôlé les téléphones Hisense F23 et Wiko Tommy 2 dans sa version Bouygues Telecom.

Des mesures ont été réalisées auprès d'un laboratoire accrédité afin de vérifier la conformité de ces téléphones aux nouvelles exigences européennes concernant le DAS localisé « tronc ». Ces exigences, plus restrictives, s'appliquent progressivement en France depuis le 25 avril 2016. En effet, tous les appareils dont le dossier de mise sur le marché est postérieur à cette date sont désormais évalués à une distance maximale de 5 mm, au lieu de 25 mm au maximum auparavant. Les mesures de l'ANFR ont révélé des valeurs dépassant la limite réglementaire de 2 W/kg.

En application de l'article L43 II bis du code des postes et des communications électroniques, l'ANFR a mis en demeure les sociétés responsables de la mise sur le marché de ces téléphones de prendre toutes les mesures appropriées pour mettre fin à la non-conformité constatée sur les équipements actuellement sur le marché ainsi que ceux déjà commercialisés.

Les sociétés Hisense et Wiko ont pris la décision de réduire la puissance de leurs terminaux via une mise à jour. Pour le modèle Wiko Tommy 2, cette mise à jour concerne uniquement le modèle commercialisé par Bouygues Telecom. Les autres versions de ce modèle n'ont pas révélé de non-conformité selon les vérifications faites par le fabricant. Cette évolution permet de rendre le DAS localisé « tronc » conforme à la limite réglementaire de 2 W/kg. La mise à jour est automatiquement diffusée aux téléphones correspondants, dès lors qu'ils sont connectés à un réseau de données (réseau mobile ou WiFi). L'ANFR a contrôlé l'efficacité de ces mesures correctives.

Téléphone Hisense F23

	Valeur initiale	Valeur après mise à jour
Version du système	L1360.6.03.00.ZA00	L1360.6.10.01.ZA00
DAS « tronc » mesuré	2,13 W/kg	1,46 W/kg

Téléphone Wiko Tommy2 Bouygues Telecom

	Valeur initiale	Valeur après mise à jour
Version du système	V02.03.BYT.20	V02.17.BYT.20
DAS « tronc » mesuré	2,46 W/kg	1,66 W/kg

L'ANFR invite les propriétaires de ces téléphones à vérifier qu'ils ont été mis à jour. Le mode opératoire fourni par les constructeurs peut être consulté sur :

- [Téléphone Hisense F23](#)
- [Téléphone Wiko Tommy2 Bouygues Telecom](#)

L'ANFR publie également à cette occasion le bilan des mesures de DAS réalisées sur les appareils prélevés en 2017. Le DAS « tête » apparaît maîtrisé par les constructeurs, avec des valeurs comprises entre 0,21 et 0,65 W/kg (limite : 2 W/kg). En revanche, les mesures du DAS « tronc », qui font l'objet de nouvelles exigences européennes plus restrictives appliquées en 2017 à la grande majorité des téléphones contrôlés, montrent des dépassements de la valeur limite autorisée pour 7 appareils sur les 69 mesurés. Ces écarts, publiés par l'ANFR afin d'en informer les consommateurs, ont été corrigés par les responsables de la mise sur le marché.

L'ANFR appelle les constructeurs et les distributeurs à une vigilance accrue pour garantir que le DAS « tronc » respecte la limite fixée par la réglementation.

Retrouvez l'ensemble des mesures DAS réalisées par l'ANFR en open data sur notre site : <https://data.anfr.fr>

Pour plus d'information :

- [la vidéo illustrant la méthode utilisée par les laboratoires accrédités pour mesurer le DAS](#)
- [Le bilan des mesures de DAS des téléphones prélevés en 2017](#)

Contact presse : Lou Paradis // presse@anfr.fr // 01.45.18.72.07 – 06.80.14.61.00